

## Demande de paiement en espèces en cas de sortie

### 1. Informations sur la personne assurée

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Numéro AVS	<input type="text"/>	Date de naissance	<input type="text"/>
Rue/N°	<input type="text"/>	NPA/lieu	<input type="text"/>
E-mail	<input type="text"/>	Téléphone	<input type="text"/>

### 2. Etat civil

célibataire     divorcé-e depuis      marié-e depuis      veuf-ve

Nom et prénom du/de la conjoint-e

en partenariat enregistré depuis

Nom et prénom du/de la partenaire enregistré-e

en partenariat dissous     judiciaire depuis     Par décès depuis

### 3. Motifs pour le paiement en espèces (veuillez joindre les documents selon le point 7, page 3)

Une personne sortante peut demander le versement en espèces de sa prestation de sortie dans les cas suivants (cf. art. 5 LFLP) :

#### a. Versement en espèces en raison du départ définitif de la Suisse

**Départ vers un État membre de l'UE ou de l'AELE**    Départ vers

Si vous déménagez dans un État membre de l'UE / AELE et que vous y êtes soumis-e à une assurance publique obligatoire, la caisse de pension n'est pas autorisée à verser en espèces la part obligatoire (part LPP) de votre prestation de sortie en raison de l'accord sur la libre circulation des personnes. Dans ce cas, vous êtes tenu de transférer cet avoir sur un compte de libre passage de votre choix ou à la Fondation institution supplétive. La partie surobligatoire de votre prestation de sortie peut vous être versée en espèces sur un compte privé, si vous le souhaitez. Veuillez noter que l'impôt à la source est prélevé sur les versements de capital supérieurs à 5'000 CHF. Les versements seront effectués une fois que vous avez remis le présent formulaire à la Fondation collective Symova et que le formulaire a été vérifié.

Si vous n'êtes pas soumis-e à une assurance publique obligatoire dans la ville membre de l'UE / AELE, vous avez la possibilité de déposer une demande auprès du Fonds de garantie pour la clarification de l'obligation d'assurance (cf. <https://sfbvg.ch/>). La clarification de l'obligation d'assurance par le fonds de garantie peut durer jusqu'à 6 mois. C'est pourquoi, dans ces cas également, les versements sont déjà effectués après le dépôt et l'examen du présent formulaire. Les éventuels résultats des clarifications de la part du fonds de garantie ne peuvent pas être attendus en raison de la durée incertaine de la clarification.



**Départ vers aucun État membre de l'UE ou de l'AELE**      Départ vers

Si vous déménagez dans un pays hors de l'UE / AELE, la totalité de la prestation de sortie peut vous être versée en espèces. Attention : l'impôt à la source est en outre prélevé sur les versements de capital supérieurs à 5'000 CHF.

**b. Paiement en espèces en raison d'une faible importance du montant**

**Faible importance**

Une faible importance signifie que votre prestation de sortie est inférieure à une cotisation annuelle d'employé-e.

**c. Versement en espèces suite au début d'une activité indépendante**

**Début d'une activité indépendante et fin de l'assujettissement à la prévoyance professionnelle obligatoire**

Indépendant-e à partir de       Activité principale       Oui       Non

Indications sur le revenu escompté à partir de :

**Auto-déclaration concernant mon activité indépendante :**

Par la présente, je confirme qu'à partir de la date indiquée ci-dessus

- je débute une activité indépendante à titre principal et que j'investis la totalité de la prestation de sortie dans ma propre entreprise,
- je ne suis plus soumis-e à la prévoyance professionnelle obligatoire (LPP) et n'ai pas non plus de prévoyance professionnelle facultative,
- je ne transfère pas mon domicile à l'étranger et que je règle les impôts sur le versement du capital selon la procédure fiscale ordinaire,
- je ne percevrai pas/ne pourrai pas percevoir d'indemnités journalières de chômage.

**À noter :**

Les autorités fiscales ne sont pas liées par l'évaluation de l'institution de prévoyance pour déterminer si une activité lucrative indépendante existe ou a été entreprise.

**4. Données de paiement pour le paiement en espèces :**

**Virement sur un compte bancaire suisse / compte postal suisse**

Nom de la banque / poste

NPA / lieu de la banque / poste

N° IBAN banque / poste

Titulaire du compte

**Paiements à l'étranger :**

N° IBAN banque/SWIFT/ BIC/Code bancaire

**5. Signature / Déclaration de consentement**

Par votre signature, vous confirmez l'exhaustivité et l'exactitude des informations fournies.

Lieu / date	Signature de la personne assurée

Prénom / Nom de la personne assurée en caractères d'imprimerie

Lieu / date	Signature du/de la conjoint-e ou du/de la partenaire enregistré-e

Prénom / Nom de la partenaire en caractères d'imprimerie

**6. Certification officielle**

La signature du/de la conjoint-e ou du/de la partenaire enregistré-e doit être authentifiée par un notaire ou une personne habilitée à dresser des actes officiels.

L'authenticité de la signature ci-dessus de la demande de retrait en capital en cas de retraite (partielle) de...

Nom		Prénom	
Lieu d'origine		Date de naissance	
Rue / N°.		NPA / lieu	
État civil		N° de passeport / de carte d'identité	

...est officiellement certifiée par la présente.

Lieu / date	Cachet et signature du notaire ou de l'officier public

Les soussignés confirment l'exactitude et l'exhaustivité de leurs données.

## 7. Documents requis

### Coordonnées bancaires /postales

- Confirmation de la banque / poste
- Bulletin de versement ou copie de la carte bancaire
- Pour les paiements à l'étranger : relevé de compte avec les coordonnées complètes du compte et de la banque

### État civil

- Célibataire, veuf-ve, divorcé-e ou personne dont le partenariat enregistré a été dissous** : copie du certificat individuel d'état civil actuel (datant de moins de trois mois)
- Personnes mariées / partenariat enregistré** : copie du certificat de famille ou du certificat de partenariat

### Départ définitif de la Suisse

- Confirmation de départ définitive de la commune de domicile et/ou attestation d'inscription au nouveau domicile
- Pour les personnes frontalières : veuillez joindre la confirmation officielle de l'annulation de l'autorisation frontalière (permis G)

### Début d'une activité indépendante

- Décision de reconnaissance de l'activité indépendante par la caisse de compensation (qualification d'indépendant au sens de l'AVS)
- Décision de cotisation AVS
- Si la décision de cotisation AVS n'est pas encore disponible :  
Documents confirmant l'indépendance, tels que le contrat de location des locaux, les contrats de travail des collaborateurs, les contrats avec les clients, le contrat d'acquisition d'une entreprise, le business plan, les documents publicitaires, l'extrait du registre du commerce, le site web, etc.

### Envoyer à :

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner le formulaire dûment rempli et signé, accompagné des documents requis à l'adresse suivante : **Fondation collective Symova, Beundenfeldstrasse 5, 3013 Berne**. En cas de questions, n'hésitez pas à nous contacter, nous nous tenons volontiers à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.